Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

Cantine sans OGM à Grigny

Par Anne FURET

Publié le 18/06/2009, modifié le 09/03/2026

René BALME, maire de Grigny (69), nous présente l'initiative de sa ville

De quelle manière excluez-vous les OGM des cantines scolaires ?

Au début des années 2000, j'ai pris un arrêté interdisant la culture des OGM, qui en même temps, interdisait les OGM dans les cantines. Cet arrêté a été annulé par le tribunal administratif, car le juge a décidé que le domaine relevait de la compétence exclusive de l'Etat.
Nous avons ensuite adopté une note de service adressée au responsable de la cuisine centrale, et nous n'avons plus eu de problème. Sur la question du contrôle, nous n'avons pas de certitude que les aliments ne contiennent pas d'OGM, mais nous demandons des attestations aux fournisseurs. Depuis deux ans, l'exclusion des OGM s'inscrit dans une démarche plus globale qui est celle du bio. Aujourd'hui, l'application de l'interdiction des OGM est donc plus facile.

Avez-vous communiqué auprès de vos administrés ?

Oui bien sûr. L'information a été transmise dans le bulletin municipal et la lettre du maire. Nous avons également fait passer l'information directement aux parents d'élèves. Plus généralement, nous avons organisé une rencontre citoyenne et un « jeudi du documentaire » sur la question des OGM et de l'agriculture.

Adresse de cet article : https://infogm.org/cantine-sans-ogm-a-grigny/